



Premier appartement/états des lieux/ je ne c'est pas comment fair

Par **Fred437**, le **15/05/2013** à **04:29**

Bonjour,

Je suis étudiant de 19 ans je vais bientôt emménager dans mon premier appartement dans quelques semaines.

Je dois aller récupérer les clef, et donc faire l'état des lieux, a la signature du contrat de réservation l'agent immobilier ma dit qu'ils me donneront une feuille à remplir et que je le ferais donc seul.

- * Est ce que cette état des lieux aura vraiment une valeur ?
- * A mon arriver les lignes d'eau et d'électricité ne seront pas ouvert es comment je vais pouvoir signaler une anomalie de prise ou fuite etc ... ?
- * Le ballon d'eau chaude étant dans un local commun dois je aussi le vérifié et le signaler si il y a un problème ?

merci.

PS: désoler si un tropic de ce genre à déjà été créer, je ne les pas trouver.

Par **HOODIA**, le **15/05/2013** à **07:52**

Vous avez raison , avec une unique signature l'EDL est inexistant!

Par **janus2fr**, le **15/05/2013** à **08:13**

Bonjour,

L'EDL sera tout à fait valable même rédigé par vous seul si le bailleur y appose sa signature et vous en rend un exemplaire. Il faudra donc y veiller car sinon, ce sera comme si il n'y avait pas eu d'EDL et vous seriez réputé avoir pris le logement en parfait état.

Pour ce qui est de l'eau et l'électricité, c'est à vous de faire le nécessaire à l'avance pour que les fournitures soient mises en place à votre arrivée (donc prévoir de prendre contact une à

deux semaines à l'avance). En général, les fournitures ne sont pas coupées entre 2 occupants, sauf si la vacance est longue ou si l'ancien occupant avait eu des problèmes !

Par **Fred437**, le **15/05/2013** à **13:59**

Merci a vous tous pour la rapidité de vos réponse, vos réponse sont clair donc je comprend mieux maintenant.

Mais j'aurais encore quelques questions.

Est ce que je peut exiger que quelqu'un de l'agence pour l'edl ?

Si le papier n'est pas signer je dois aller l'apporter moi même, et repartir avec une copie dans les minutes qui suivent ? ou si on me propose de l'envoyer dans les jours qui suivent ?

Que voulez vous dire par : "En général, les fournitures ne sont pas coupées entre 2 occupants, sauf si la vacance est longue ou si l'ancien occupant avait eu des problèmes !"

Je suis partit sur le site d'edf pour l'électricité et de véolia pour l'eau, ont me demande les numéros de compteur, de ligne, ans-si que le relever du compteur que je n'est pas. Si je demande a mon agence par mail, est ce qu'il me le donneront ?

Par **HOODIA**, le **16/05/2013** à **14:29**

Votre EDL ne peut avoir de valeur avec uniquement votre signature !

donc ,sans la signature de l'autre partie vous acceptez un appartement en bon état (comme si vous n'aviez pas d'EDL !.....)

Ce qui laisse une épée de DAMOCLES sur l'EDL de sortie.....

UN EDL se fait avec la présence du proprio ou de son représentant et le locataire entrant ou sortant.....

Soyez vigilant .

Par **Fred437**, le **16/05/2013** à **15:57**

D'accord merci a vous.

J'ai contacter l'agence ils ont été clair avec moi personne se sera présent pour l'EDL. Ils m'on dit que : L'appartement venant d'être rénover ils ont déjà fait l'état des lieux, ils me fourniront le papier donc signer de leur pars, que je doit compléter est signer